



Nouvelles Cfdt Centre Est

N°11 juin 2008
France Télécom

PDE plan de déplacement entreprise :

Comme l'avait annoncé la CFDT, le PDE va être mis en place à Annecy et amélioré sur Lyon.

Les délais de mise en place ont été dus à l'attente de signature des conventions des directions des communautés qui décident de la politique de transport en commun.

La prise en charge de France Télécom passe de 25% à 50% sur Lyon à compter du 1er juillet 2008 ce qui ramène à un coût d'abonnement du CityPass à 22,50€ au lieu de 45€.

Sur Annecy, l'abonnement annuel reviendra à 132,50€ (+ l'achat de la carte 3,50€ à la charge du salarié) au lieu de 265€, avec une possibilité de 10 prélèvements. France Télécom participe à hauteur de 25% (maximum possible pour une entreprise), la communauté d'agglomération (C2A) prend à charge 25% également. Il reste donc 50% à la charge du salarié

La communication va être faite par France Télécom. Toutes les informations sur les différents PDE seront plus facilement accessibles sur l'Intranet.

D'autres conventions existent déjà à Clermont-Ferrand, Grenoble et St Etienne. La CFDT revendique des PDE dans d'autres villes et s'attache à faire améliorer les conventions existantes ou à les étendre.

CE du mois d'avril

Déclaration Cfdt préalable au CE d'avril

La lecture du rapport annuel de l'emploi 2007, du dossier Gestion Prévisionnelle de l'emploi et des compétences 2008 ainsi que du bilan social 2007 nous marque, nous CFDT.

Non pas sur la forme ou nous ne manquerons pas d'intervenir au sein de cette instance mais sur le fond.

Derrière certains chiffres, se cache une réalité de plus en plus difficile.

Les effectifs ont décliné de 4,6% en 2007, ce n'est encore pas assez ! Il faudra faire 6% de « fluidité » en 2008.

Notre pyramide des âges est encore plus significative de la véritable politique de l'emploi de France Telecom.

Ainsi, seulement 3% des salariés ont moins de 25 ans et seulement la moitié d'entre eux dispose d'un véritable CDI hors temps partiel.

Pour reprendre le discours de l'entreprise : « C'est grâce au départ de certains de nos salariés que nous pourrions recruter des jeunes ».

Force est de constater que la DT Centre Est s'est donnée les moyens de cette ambition. Il a fallu faire partir 18 salariés pour permettre à un jeune de moins de 25 ans de signer un CDI dans notre entreprise. La transmission des compétences ne pourra pas être optimum avec un tel ratio.

Regardons maintenant nos métiers. Le 1^{er} domaine d'activité de notre entreprise est le service client avec 1.676 équivalent temps plein, suivi de l'intervention client avec 1.099 ETP ; le 3^{ème} domaine, c'est... la sous-traitance avec plus de 974 ETP, même la vente ne fait pas mieux !

Bientôt le cœur d'activité de l'entreprise sera de l'exercer à l'extérieur de celle-ci !

La CFDT continuera à peser de tout son poids pour qu'il y ait d'une part une véritable politique d'embauche de jeunes et d'autre part permettre à chaque salarié présent dans l'entreprise d'être reconnu et valorisé dans son métier actuel.

Rapport annuel de l'emploi :

Le rapport annuel de l'emploi a été présenté en consultation au CE du mois d'avril. Tous les élus ont voté contre. La baisse d'effectif a été de 4,6% sur les salariés actifs en 2007. De 6785 salariés au 31/12/06, nous sommes passés à 6475 salariés au 31/12/07 soit une baisse de 310.

France Télécom ne donne plus de chiffres officiels de baisse pour les années qui viennent mais utilise un nouveau mot à la mode : « la fluidité ». L'objectif de fluidité externe est estimé par FT à 6 %. Nouveau jargon, mais le résultat risque d'être identique pour les salariés qui en subissent les conséquences.

La CFDT a fait une déclaration préalable à ce comité d'établissement.

La CFDT négocie avec les autres organisations syndicales un accord de GPEC Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau national. Cette négociation n'est pas facile. Rappelons que la précédente négociation sur le même thème n'avait pas abouti à un accord faute de contenu acceptable mais à une décision de l'entreprise la DG46. La CFDT est la seule organisation syndicale aujourd'hui à souhaiter prévoir dans cet accord des négociations décentralisées sur l'emploi.

Assistants sociaux :

La présentation du rapport annuel des Assistants Sociales (totalement anonyme) a été faite à ce comité.

L'entreprise souhaite diminuer leur effectif.

La CFDT a également fait une déclaration pour dénoncer des pressions inadmissibles.

Déclaration Cfdt préalable sur les Assistants Sociales :

Après le rapport annuel des médecins, celui des Assistants Sociales nous est présenté aujourd'hui. C'est regrettable qu'il n'ait pas été présenté en même temps. Cette année, il s'agit bien d'un rapport qui reflète leur activité.

La CFDT constate que, une fois de plus, il n'y a pas divergence avec tout ce que nous dénonçons dans toutes les différentes instances CE, CHS, réunions de DS.

Les Assistants Sociales sont de plus en plus sollicitées pour des problématiques de mal être, de souffrance au travail où les difficultés vécues rejoignent la sphère familiale. L'accompagnement des salariés dans les restructurations devient une part importante de l'activité. De plus, il ne faut pas négliger les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes salariés de FT dans les grandes agglomérations.

Les Assistants Sociales sont également le seul lien institutionnel avec les salariés qui sont éloignés du service surtout lorsqu'ils sont en congés longue maladie ou longue durée.

C'est dans ce contexte difficile où personne ne peut nier la place essentielle tenue par les Assistants Sociales que France Télécom veut réduire leur nombre et exerce des pressions pour que des départs aient lieu notamment à Lyon et à Clermont-Ferrand. Et pourtant, il ne faut pas oublier que leur nombre a déjà été réduit régulièrement depuis plusieurs années.

La CFDT dénonce cette volonté de l'entreprise, ces pressions sont inadmissibles. Il ne doit pas y avoir de diminution de leur effectif dans le contexte actuel.

AD RAA :

2 relocalisations de boutiques en cours : celle de Vienne et celle de Grenoble Saint-Jacques.

Fait très rare à France Télécom : il y aura augmentation de l'effectif dans chacune de ces boutiques de 5 personnes.

Le plan prévisionnel des ouvertures de boutiques les dimanches et jours fériés pour 2008 a été présenté en consultation. Il a fait l'objet de négociations avec les délégués syndicaux.

Il y a réaffirmation du volontariat des salariés pour travailler les dimanches et extension de cette mesure pour les jours fériés. Il n'y a plus application du tableau de service comme cela pouvait se faire.

Les règles de compensation pour les dimanches ont été confirmées.

La CFDT s'est abstenue sur ce dossier car tout en reconnaissant les avancées au niveau de l'AD, elle réaffirme son désaccord avec le travail du dimanche et des jours fériés.

ASC :

Allocation de scolarité :

La prestation qui était faite par France Télécom au nom du CCUES est reprise dans les CE. Le CE de la DT Centre Est a voté à l'unanimité une nouvelle prestation améliorant la précédente tant par les montants que par le nombre de bénéficiaires applicable à la rentrée scolaire de 2008.

IMPORTANT : cette prestation sera fiscalisée !

Il n'y avait pas d'autres possibilités sauf à dénaturer cette prestation qui est une véritable aide répondant aux besoins des salariés.

Les conditions d'octroi seront sur le site du CE.

Budget ASC du CE 2008 :

Le budget ASC a fait l'objet d'une présentation et d'un vote des élus : 9 pour, les élus CGT et 7

contre, les élus CFDT SUD et FO.

La CFDT s'est prononcée contre ce budget car une nouvelle fois les élus CGT proposent de réinvestir dans les vacances à Touristra et l'UNCOVAC. Pas moins de **400 000€** ont déjà été investis en 2007 qui se rajoutent à ce qui avait été fait par les CE de DR.

La position CFDT telle qu'elle a été exprimée :

Les vacances adultes sont reprises par le CCUES avec le budget qui va avec, pour la CFDT il n'y a donc pas lieu d'investir en 2008, en 2007 où nous avons déjà été contre. D'autant que le réinvestissement réengage le CE avec un coût régulier sur les années à venir. (aides aux salariés...). En l'occurrence, il ne s'agit pas de rentabilité quand on fait des vacances sociales. La CFDT aurait souhaité une prestation pour les séjours de moins de 7 jours par le CE.

CE du mois de mai

Déclaration Cfdt préalable au CE de mai :

Pas moins de 6 dossiers de fermeture de site ou d'activité à ce CE du mois de mai. La nature explose au printemps, France Télécom implose !!!

3 boutiques sont concernées par ces fermetures : Bellegarde, Moutiers et Thiers.

Il est vrai que si l'on reprend le dernier dossier concernant l'AD présenté à notre CE : nous pouvons constater que l'entreprise considérerait déjà que ces 3 boutiques n'avaient pas de résultats suffisants pour ouvrir les dimanches et jours fériés. Devons nous nous inquiéter pour l'avenir de toutes celles qui n'ouvriront pas ces jours là ?

Une fois de plus, la CFDT dénonce la politique de France Télécom. C'est toujours la solution radicale qui est choisie : fermeture.

Que deviennent les clients ? Quelle prise en charge leur offre France Télécom entreprise de service, peut-être mais quel service ?

Que deviennent les salariés : des propositions d'emplois dans d'autres boutiques mais à quelle distance ? Avec les horaires de boutiques, difficile d'avoir une vie de famille mais quand on doit rajouter les temps de transports, pratiquement impossible ? Sans compter les difficultés du manque de transport en commun avec les horaires tardifs, les coûts et les risques dus aux transports individuels.

France Télécom a osé utiliser le mot développement durable !!! Développement : oui des distances à parcourir pour ses salariés, durables oui les salariés partent de plus en plus tard en retraite.

Si au mois d'avril, les dossiers présentés par l'AD étaient dans une approche intéressante pour les salariés, ceux du mois de mai sont à l'opposé.

3 fermetures de boutique annoncées : Bellegarde, Moutiers et Thiers.

Nos directeurs restent sur leur volonté de fermer sans nous avoir véritablement démontré la pertinence de leur décision.

A Grenoble, l'arrêt de l'activité UAT est annoncé et les postes proposés aux salariés sont ceux du 1014. Une nouvelle fois, nous assistons à un gâchis de compétence ! Quelques postes en back office seront disponibles pour les salariés en difficulté.

Les Délégués Syndicaux Cfdt prendront toutes leurs places dans les négociations qui vont s'ouvrir dans les unités. Négocier, cela ne veut pas dire être d'accord avec les décisions de l'entreprise mais pour nous Cfdt, il n'est pas question de laisser le salarié se débrouiller et quémander de l'accompagnement.

La Cfdt signe les accords quand ils apportent un plus à la DG 46 sur l'accompagnement et la mobilité ainsi que sur la méthode. Nous avons signé celui qui concerne les salariés de l'UAT qui vont d'Orange à Avignon

ainsi que celui de l'AVSC qui concerne le personnel du CAP Pro d'Annecy et Moulins, du Reco Pro d'Annecy, du service client recouvrement du Puy, Roanne et St Etienne.

Accord sur le transfert du personnel de l'UATSE d'Orange vers Avignon

La CFDT s'est fortement impliquée dans les négociations de cet accord permettant aux salariés d'être partiellement dédommagés suite à leur transfert sur Avignon. En effet, la CFDT rappelle qu'elle est fermement opposée à cette fermeture de site qui va obliger les agents concernés à prendre la route et ainsi allonger leur temps de travail.

La CFDT veillera à ce que l'intégration du personnel sur le nouveau site se passe de la meilleure façon car au-delà du traumatisme créé par le déménagement, un nouvel environnement de travail peut-être générateur de stress.

La CFDT s'est engagée dans ce protocole afin de permettre un meilleur accompagnement financier (remboursement de frais de transport, allongement du temps de trajet, remboursements des frais de réparation du véhicule personnel...) que celui prévu dans la note DG46 et de ne laisser ainsi aucun salarié sur le bas côté de la route !

Accord AVSC-RAA Reco.

Après plusieurs séances de négociations, la CFDT vient de signer, ainsi que deux autres organisations syndicales, le protocole d'accord visant à encadrer la fermeture du service Reco à Annecy ainsi que les changements d'activité à St Etienne et Roanne.

Ce protocole n'entrera certes pas dans l'histoire des conquêtes sociales chez France Télécom. Il permet néanmoins de figer dans le marbre de la loi, les mesures actées en négociation. Il permettra également aux salariés concernés de faire valoir celles ci auprès de leur hiérarchie.

Dans l'attente d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences plus favorable et protectrice pour le personnel, la CFDT continue à se battre au quotidien au coté des salariés impactés par les incessantes réorganisations.

La CFDT, c'est faire. 
www.prudhommes2008.com

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION AU SYNDICAT CFDT COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom :		
Prénom :		
Date de naissance : / / / / / / / / / /		
Adresse personnelle :		
Code Postal :		Ville :
Entreprise :		Établissement :
<input type="checkbox"/> Public	Grade	
<input type="checkbox"/> Filiale	Niveau	
<input type="checkbox"/> Privé	Fonction.....	
<input type="checkbox"/> Je souscris au paiement automatisé des cotisations		
J'adhère au syndicat CFDT Communication Conseil Culture.		
À, le.....		Signature :